

La France face à ses responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté

La question des aides sociales a fait irruption dans le débat public :

- « Refonte des aides sociales, trappes à inactivité, structuration des prestations favorisant le retour à l'emploi, payer la juste prestation en prenant en compte les ressources contemporaines ... » autant de principes énoncés ces dernières semaines sans vraiment savoir de quoi il s'agit.
- A cela s'ajoute une cohorte de propositions dites innovantes comme le revenu de base, le versement social unique, le revenu minimum social garanti, l'allocation unique ... sans vraiment savoir quelles aides sont remplacées par ces nouvelles prestations.

Ce débat fortement médiatisé est insupportable pour les 8,6 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants, sans oublier le million de travailleurs pauvres qui vivent avec environ 800 €/ mois, notamment du fait du temps partiel contraint.

Tous les travaux réalisés démontrent la complexité du sujet, l'importance des phénomènes de reproduction sociale en la matière et la nécessité d'apporter des réponses coordonnées s'inscrivant dans le parcours de vie de la personne.

Le système de redistribution, notamment des prestations familiales et sociales, joue déjà un rôle important en matière de lutte contre la pauvreté, mais est encore insuffisant notamment pour les familles monoparentales et/ou nombreuses.

Pour l'UNSA, les dispositifs existants doivent être consolidés financièrement, notamment pour pérenniser les expérimentations qui ont fait leurs preuves. L'UNSA estime aussi que des mesures concertées doivent être prises pour déployer la création de nouveaux mécanismes, notamment au travers d'une politique publique interministérielle (Éducation nationale, Jeunesse et sport, Santé, Solidarité...) au plus proche des territoires.

Les propositions ambitieuses issues des travaux sur la stratégie de lutte contre la pauvreté de mars 2018 doivent être considérées comme de l'investissement social. En effet le contexte de pauvreté et de précarité en expansion, le vivre ensemble qui souffre de la montée de l'individualisme et du populisme mettent en péril la cohésion de notre modèle démocratique et républicain.

La pauvreté ne disparaîtra pas avec un regain de croissance et une amélioration de l'emploi.

Aussi, l'UNSA demande que les arbitrages présidentiels à venir démontrent que la pauvreté n'est pas une fatalité et qu'investir dans la lutte contre la précarité est bénéfique pour tout le pays.

Communiqué du 11 juin 2018

Fonction publique : « Rendez-vous salarial », la balle est dans le camp du gouvernement !

Le rendez-vous salarial est un moment déterminant pour la rémunération des 5,4 millions d'agents publics. Il vient d'être fixé le 18 juin.

Le 6 juin, l'UNSA Fonction Publique a remis au secrétaire d'État, Olivier Dussopt, la copie de 11 000 lettres sur le pouvoir d'achat envoyées au Président de la République et aux membres du gouvernement.

L'UNSA Fonction Publique lui a rappelé ses positions et ses demandes.

Dans un contexte de hausse du coût de la vie avec une reprise de l'inflation (+2 % en rythme annuel), une hausse du prix des produits alimentaires (+1,7 % sur un an) et de l'énergie (+10 %), avec augmentation de l'indice de référence des loyers (+1,05% sur un an) et après la décision de gel de la valeur du point d'indice en 2017 et 2018, après le report de l'application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) d'un an, après la réintroduction d'un jour de carence, l'UNSA Fonction Publique demande une mesure générale de revalorisation du traitement de tous les agents publics, stagiaires, titulaires et contractuels.

Pour l'UNSA, le gouvernement peut faire le choix de revaloriser le traitement de tous les agents publics, et réaliser un geste attendu de reconnaissance de leur implication et de leur action au quotidien. Ce geste marquerait l'importance qu'il attache au service public et sa volonté de promouvoir l'attractivité des métiers de la Fonction publique !

La décision du Gouvernement de reporter le protocole PPCR pénalise fortement le pouvoir d'achat des fonctionnaires : l'UNSA demande l'application au 1^{er} septembre 2018 des dispositions qu'il a reportées !

L'UNSA demande également :

- que la promesse du président de la République soit tenue : l'indemnité compensatrice de la CSG doit, comme pour les salariés, se traduire par un gain de pouvoir d'achat pour tous les agents publics,
- que la promesse du ministre de l'action et des comptes publics, faite lors du rendez-vous salarial d'octobre 2017, soit tenue : une protection sociale complémentaire doit être financée pour tous les agents publics,
- la revalorisation du montant de rachat de jours de compte épargne-temps (CET),
- la revalorisation des taux d'indemnité de résidence,
- la publication des textes relatifs à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour 2018,
- la poursuite des travaux et des réflexions sur les parcours professionnels et les rémunérations, en particulier pour revaloriser les métiers les plus féminisés et pour promouvoir l'égalité réelle.

Enfin, l'UNSA rappelle l'engagement pris lors du rendez-vous salarial d'octobre 2017 et compte sur la revalorisation significative du montant des indemnités de remboursement des frais de déplacement et de mission : les agents publics ne doivent plus en être de leur poche !

L'UNSA demande aussi que les employeurs publics s'engagent sur une amélioration des prestations d'action sociale.

Le gouvernement ne peut plus ignorer les revendications des agents publics.

Voir le tract sur le site de l'UNSA Fonction Publique : <http://www.unsa-fp.org/?Rendez-vous-salarial-en-juin-2018-la-balle-est-dans-le-camp-du-gouvernement>

Commission des Comptes de la Sécurité sociale : la diminution du déficit se confirme

La Commission des Comptes de la Sécurité sociale s'est réunie mardi 5 juin en présence d'Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités et de Gerald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics. Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale y représentait l'UNSA.

L'arrêté des comptes nous indique que la diminution du déficit se confirme, diminution engagée depuis 2011.

Ainsi le solde du régime général de la Sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit à -5,1 milliards d'euros. C'est donc une réduction de 2,7 milliards d'euros par rapport à 2016, année où le déficit atteignait 7,8 milliards d'euros.

Il s'agit du déficit le plus faible enregistré ces 15 dernières années.

L'UNSA se félicite de ces bons résultats qui sont donc de nature à rassurer sur la solidité de notre modèle social et sur la pérennité de notre protection sociale à laquelle sont très attachés nos concitoyens.

La tendance pour 2018 confirme ces bons résultats, puisque les premières estimations indiquent que les comptes de la Sécurité sociale seraient très proches de l'équilibre.

Ces comptes sont le résultat d'une situation économique qui s'améliore, se traduisant par une baisse du chômage et une hausse de la masse salariale, engendrant ainsi des recettes supplémentaires, ce dont on ne peut que se féliciter, mais aussi d'une maîtrise des dépenses.

Seul le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ne verrait malheureusement pas son déficit diminuer de manière importante.

L'UNSA souhaiterait donc pouvoir disposer d'informations plus complètes lui permettant d'avoir une vision beaucoup plus précise de la situation du FSV. Pour ce faire, l'UNSA a demandé une réunion du comité de surveillance du FSV.

2018 va se traduire par une profonde transformation du financement de notre protection sociale.

Ainsi la Loi de Financement de la Sécurité sociale a acté la suppression des cotisations salariales maladie, chômage pour les salariés du secteur privé et la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité acquittée par les fonctionnaires et certains contractuels, ainsi que, notamment, des baisses des cotisations maladie et maternité pour les travailleurs non-salariés, en échange de l'augmentation de la CSG.

Lors de la Commission des comptes en septembre 2017, l'UNSA avait demandé que cette compensation soit étendue aux retraités. Nous avons réitéré cette demande lors de cette réunion.

L'UNSA a aussi rappelé qu'il faut veiller à la cohérence entre la nature des financements et la nature des prestations.

Ainsi, pour l'UNSA, les prestations qui relèvent de l'universalité et de la solidarité devraient être financées, majoritairement par des recettes relevant de l'impôt ; et les prestations qui relèvent d'un revenu de remplacement devraient être, quant à elles, financées par des recettes majoritairement assises sur le travail.

Dans ce cadre, le transfert du financement des prestations chômage, par nature contributives sur le budget de l'état constitue un changement de nature de notre système qui nous interroge fortement.

Pour conclure, nous avons réaffirmé que, pour l'UNSA, la transparence et la lisibilité du financement de la protection sociale sont gages d'une adhésion renforcée de nos concitoyens à notre modèle social.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés questionnée : fin de la première phase de concertation

Trente ans après la loi de 1987 qui a instauré une obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, seuls 3,4% des emplois du secteur privé sont occupés par des travailleurs handicapés et ils représentent 5,2% des agents publics.

Une concertation sur la politique d'emploi des travailleurs handicapés a été ouverte à la mi-février avec une première étape dédiée à la rénovation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et la seconde étape débutera en juin autour de l'offre de service et sa gouvernance.

Cette première phase de la concertation centrée sur l'obligation d'emploi trouvera sa traduction essentiellement dans le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel alors que pour la deuxième phase, la ministre du Travail demandera au Parlement une autorisation de légiférer par voie d'ordonnances.

L'UNSA, même exclue de la concertation, estime que la rénovation et le renforcement de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap représentent de nombreux défis à relever. L'UNSA partage le principe d'une meilleure valorisation de l'emploi direct et se prononce en faveur du principe d'universalité de l'obligation d'emploi à tous les employeurs.

Les mesures annoncées lors du bilan d'étape le 5 juin permettent d'avancer à petit pas, sur la voie de la simplification au niveau du recrutement et de la formation dans le secteur privé, mais aucune visibilité d'une réforme globale n'est donnée alors que les enjeux en termes de couverture des besoins sont considérables.

Faute de vision globale et en l'absence de mesures d'impact, nous sommes en droit de nous interroger sur le niveau de ces annonces face à la double urgence : le chômage des personnes en situation de handicap qui est à son plus haut niveau historique (513 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap) et la sécurisation du financement de la politique d'emploi des personnes handicapées.

Stratégie de transformation du système de santé : avis du HCAAM

L'UNSA a participé à l'élaboration par le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie d'une contribution pour la transformation du système de santé à la demande de la ministre de la santé.

Cet avis reprend des mandats de l'UNSA élaborés au congrès de Montpellier.

Il en est ainsi du décloisonnement entre la prévention, les soins et le médico social.

L'avis du HCAAM privilégie le bassin de vie et non le territoire hospitalier, organisant la réponse aux besoins de soins primaires autour de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui organisent la prise en charge des soins en réseaux .

Cette prise en charge de proximité permet d'organiser la répartition des tâches et la coordination entre la médecine ambulatoire (de ville) et l'hôpital.

Les jeunes de l'UNSA à la 3^{ème} édition du European Youth Event

Les jeunes de l'UNSA Bas-Rhin étaient présent-e-s pour la 3^{ème} édition du European Youth Event qui s'est tenue à Strasbourg les 1^{er} et 2 juin derniers et qui a rassemblé plus de 9 000 jeunes de toute l'Europe !

Pour leur troisième participation, ils étaient accompagnés par un groupe de jeunes du DGB du sud du Palatinat.

Fort-e-s de leur partenariat construit depuis 2015, le groupe transfrontalier a fait entendre la voix des jeunes travailleurs et travailleuses en faveur d'une Europe sociale ne laissant pas les plus précaires de côté.

L'occasion de formuler des propositions et de participer aux riches échanges avec les jeunes, les député-es européen-ne-s et des membres de la Commission, lors d'ateliers sur les inégalités, l'école de demain, ou encore les évolutions du monde du travail à l'ère du numérique.

L'UNSA invitée au congrès de la CFDT

Une délégation de l'UNSA conduite par son Secrétaire général, Luc Bérille, a répondu à l'invitation de la CFDT d'assister à son 49^{ème} congrès confédéral national, à Rennes, du 4 au 8 juin.

Le rapport d'activité confédéral et la résolution générale ont été adoptés par, respectivement, 83,6% et 87,89% des mandats.

Laurent Berger a été reconduit comme Secrétaire général de l'organisation, à la tête d'une Commission exécutive où Marylise Léon succède à Véronique Descacq comme Secrétaire générale adjointe.